

. L'honorable M. WATSON : Je tiens à résumer les motifs qui, selon moi, s'opposent à l'adoption de ce rapport.

Les dépositions des témoins forment un recueil volumineux, le plus considérable peut-être que nous ayons vu depuis que j'ai l'honneur de siéger dans cette assemblée.

J'ai suivi les dépositions des témoins à mesure qu'elles se sont produites, et j'ai lu le rapport de l'enquête. Peut-être paraîtrai-je présomptueux en essayant de disséquer les témoignages, car je ne suis pas avocat; mais je tiens à prévenir mes collègues dans le comité de divorce que je n'entends nullement jeter la suspicion sur leur attitude au cours des observations que je me propose de faire pour combattre les conclusions du comité. Je crois que les membres du comité de divorce ont droit aux félicitations du Sénat pour le temps et la patience qu'ils ont mis dans l'examen de pareilles questions. Cependant, leur mission se borne à recueillir les témoignages et à proposer au Sénat d'accorder le divorce s'ils le jugent mérité, et c'est à l'assemblée de ratifier ou de repousser ces conclusions basées sur les témoignages dont elle prend connaissance.

Nous sommes en présence d'un de ces cas malheureux de deux jeunes gens qui se sont unis dans un mariage en apparence mal assorti. C'est l'opinion à laquelle ils en sont venus eux-mêmes, il y a quelque temps, en se séparant et le mari, M. Hadley, a consenti à verser à sa femme une somme de \$5,000 en considération d'une séparation complète et définitive. La jeune femme accepta cet argent et partit.

A quelque temps de là, apparemment dans l'intention de contracter un nouveau mariage, le sieur Hadley demanda le divorce. Il ne paraît pas avoir jamais eu un motif de blâmer la conduite de sa femme. Il a juré qu'il n'avait eu aucun soupçon sur la conduite de sa femme quand ils cohabitaient à l'hôtel, et il n'a rien à relever contre elle depuis le jour de leur séparation.

La lecture de l'enquête m'a permis de supposer que Mme Hadley a eu plus à souffrir qu'elle n'a fait souffrir, car les témoignages tendent à établir que la vie en commun n'était pas heureuse.

Après la séparation, et quand Hadley eut adressé une demande en divorce, en vue de contracter un nouveau mariage, j'imagine,

il employa les services d'un certain Foster, agent secret privé, opérant dans la province du Manitoba, à réunir les motifs de sa demande en divorce. Foster se mit à l'œuvre pour obtenir les preuves désirées; mais ces preuves consistent en témoignages acquis à prix d'argent et l'on peut dire la même chose de toutes les dépositions, principalement des dépositions les plus accablantes produites par Hadley. Je pense que le Sénat doit être sur ses gardes à l'égard de pareils témoignages. Je ne dis rien de trop en affirmant que les membres du comité et que tous ceux qui ont entendu la déposition d'un certain témoin, sont convaincus que cette personne a fait un faux serment, car elle est venue jurer des choses qu'elle ne pouvait pas avoir connues. Je reviendrai sur ce témoignage tout à l'heure.

Le fait seul que Mme Hadley reçut \$5,000 de son mari après leur séparation et après tous les actes de mauvaise conduite dont on accuse Mme Hadley, est une présomption en sa faveur. Si cette dame avait réellement commis les actes répréhensibles qu'on lui reproche et qui se seraient passés non loin du Palace Hotel, M. Hadley n'eût certainement pas pensé à verser \$5,000 à sa femme pour la faire consentir à la séparation. Il aurait plutôt demandé le divorce, comme il le fait aujourd'hui.

Il y a encore à considérer ceci, qui est important: la réputation d'autres personnes, des tiers, est en jeu. Trois personnes sont mises en cause et parmi elles un certain M. Campbell, citoyen honorable de Brandon. De fait, quand j'ai mentionné le nom de M. Campbell au maire de la ville de Brandon, il a paru des plus étonnés d'apprendre que ce monsieur était mêlé à des affaires semblables.

M. Campbell est joaillier de son métier et passe pour un des citoyens les plus respectables de Brandon. Les membres du comité et les autres sénateurs qui ont entendu M. Campbell dans sa déposition, partageront l'avis du maire de Brandon, car le témoin a déposé avec un réel accent de sincérité, jurant nettement que les témoignages qui le concernent étaient faux. Un nommé Parks, joaillier lui aussi, et cité comme témoin à charge, a contredit les déclarations de ceux qui l'ont mêlé à cette affaire. Le seul témoignage favorable à la demande de M. Hadley est celui de M<sup>re</sup>.